

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre technique du livre de l'enseignement
supérieur du 19 mai 2005**

➤ **Membres présents ou représentés**

↵ Membres de droit

- M. Alain Colas, chef du bureau de la coordination documentaire à la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation ;
- Mme Caroline Wiegandt, directrice générale adjointe, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, président de la BNF ;
- Mme Isabelle Mallez, conseillère aux relations internationales et aux affaires culturelles, représentait M. Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris.

↵ Personnalités désignées par le Ministre

- M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration ;
- M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Pierre Gonneau, professeur à l'Université Paris IV- Paris Sorbonne.

↵ Représentante du personnel

- Mme Barbara Cailletaud, magasinier en chef au CTLes.

↵ Participants avec voix consultative

- M. Raymond Bérard, directeur du CTLes ;
- M. Charles Béa Mbong, secrétaire général du CTLes ;
- Mme Vogtensperger, contrôleur financier du CTLes ;
- Mme Nicole Préteseille, agent comptable du CTLes.

↵ Invités

- Mme Doretta Quattrin, chargée de mission à la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil ;
- Mme Catherine Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Mireille Pastoureau, directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la BDIC ;
- Mme Nelly Guillaume, directrice de la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales
- Mme Catherine Tellaa, bibliothécaire au CTLes ;
- Mme Carole Dubois, adjointe administrative au CTLes.

↵ Excusés

- M. Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation ;
- M. Pierre Messmer, chancelier de l'Institut de France ;
- M. Bernard Bosredon, président de l'Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle;
- M. Jean-Robert Pitte, président de l'Université Paris IV - Paris Sorbonne ;

- M. Pierre-Yves Hénin, président de l'Université Paris I - Panthéon - Sorbonne ;
- M. Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine.

Le président du conseil d'administration ouvre la séance à 9h30.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2004

Le procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2004 est adopté à l'unanimité après prise en compte des modifications suivantes :

- Ajouter M. Messmer à la liste des membres excusés
- P. 2 (Point sur les activités. Communications) : la progression est de 31% et non de 43%
- P. 3 (stockage provisoire) : « une des principales opérations qui mobilisera les CTLes ces prochaines années est la mise en sécurité de la Bibliothèque de la Sorbonne, avec l'accueil de 24 km² à partir de (au lieu de en) 2006 »

M. Renoult demande que les procès-verbaux du conseil d'administration soient mis en ligne sur le site web du CTLes.

II. RAPPORT D'ACTIVITE 2004

L'année 2004 a été marquée par une grande stabilité : le fonctionnement du CTLes est bien rôdé ; les transferts de documents se font à un rythme régulier ; le système informatique est opérationnel dans toutes ses fonctionnalités.

Le CTLes a aujourd'hui acquis une visibilité suffisante auprès des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Ile de France. Cette visibilité a été renforcée par l'ouverture du site web en décembre 2004 et des contacts réguliers avec les établissements.

Deux projets n'ont pu toutefois être menés à temps dans les délais : la plate-forme de stockage provisoire dont la procédure a dû être annulée et relancée ; la rétroconversion de 22.000 notices de thèses, retardée par la mise en liquidation judiciaire du prestataire retenu. Quant au plan de conservation partagée des périodiques médicaux d'Ile-de-France, il avance à un rythme moins rapide que prévu.

Si le CTLes dispose d'un bon outil, de bons équipements et d'une équipe motivée, il reste toutefois à consolider son organisation administrative en formalisant davantage les procédures. L'année 2005 sera consacrée à l'élaboration d'un projet de développement qui fera l'objet d'un débat à la séance de décembre du conseil d'administration.

- Personnel

Avec 22 postes pourvus sur 23, l'effectif de l'établissement est demeuré stable en 2004.

Une BAS a été promue bibliothécaire au 1^{er} janvier 2005.

Le CTLes a employé en 2004 2 contractuels sur ressources propres. Conformément aux engagements pris lors du dernier conseil d'administration, leurs contrats, arrivés à échéance, n'ont pas été renouvelés.

Le taux d'absentéisme s'est élevé en 2004 à 4,20% avec 223 jours d'arrêt de travail pour 25 agents.

- Formation

21 agents ont suivi une formation en 2004, soit la quasi totalité de l'effectif. Le nombre moyen de jours de formation par agent est de 2,96, en légère progression sur 2003.

- Collections transférées en 2004 (dépôt et cession)

19 établissements ont transféré 3.699 ml en 2004, un chiffre en légère régression par rapport à 2003 (3.961 ml).

Les cessions (60,25% des versements) l'emportent sur les dépôts (42,2% en 2003). Elles concernent les périodiques (62,9% du total), loin devant les thèses (31%) et les monographies (6,1%).

Les dépôts portent sur les périodiques (54,8%), les monographies (40,5%) et les thèses (4,8%).

- Collections au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, elles atteignaient presque 32 kml dont 54% en cession (à comparer aux 60% de cessions en 2004)

La répartition entre cessions et dépôts de 2000 à 2004 montre que sur ces 5 années, les dépôts ont été prédominants à 3 reprises. Cette tendance est confirmée par les prévisions du prochain marché de transferts.

Depuis 1997, les transferts demeurent à un niveau stable d'environ 4 kml par an, avec un pic à 4,6 kml en 1998.

- Stockage provisoire

160 ml provenant de la Bibliothèque Sainte Barbe se sont ajoutés aux collections stockées temporairement par le CTLes.

Au 31 décembre 2004, le CTLes stockait 1821 ml à titre provisoire.

- Traitement documentaire

Ont été traités en 2004 : 2757 titres de périodiques, 8965 lots de périodiques, 16279 monographies, 6964 conteneurs.

Aucun retard n'a été enregistré en 2004.

Sur les 86 ml dédoublonnés en 2004, 15 ml ont été détruits.

Le solde est conservé en vue de dons à des bibliothèques françaises ou étrangères. A l'étranger, le CTLes se heurte à la difficulté d'identifier des bibliothèques intéressées par ces collections et de trouver un moyen de transport fiable pour leur acheminement. Depuis sa création, seuls deux envois ont pu aboutir : un à la Bibliothèque interuniversitaire lettres et sciences humaines de Lyon, un pour la BU de Dakar ; un troisième est prévu (BU de Varsovie). Au delà d'un certain temps, le CTLES est contraint de pilonner les documents qu'il ne peut intégrer à ses collections.

- Rétroconversion

Deux opérations ont été lancées en 2004 :

- 40.000 notices de thèses de la BIUM localisées dans le Sudoc

- 22 000 fiches de monographies et thèses. Cette opération a été retardée par la liquidation judiciaire du prestataire retenu.

- Communication

Avec 4420 documents communiqués en 2004, la progression (40%) est le double de celle enregistrée en 2003. Les 218 consultations sur place demeurent marginales.

Avec 334 demandes non satisfaites, le taux de non satisfaction est de 7%.

La BIULO arrive largement en tête des demandeurs dans la catégorie des bibliothèques versantes avec 33% des demandes.

Les documents les plus demandés sont les thèses, tous fonds confondus

- Dépôt légal

Sur 30.212 documents reçus de la BNF en 2004, 23.714 ont été redistribués aux bibliothèques :

- 20.570 aux BU
- 3.144 à 12 bibliothèques de lecture publique de Seine et Marne

Avec 27% du total des ouvrages attribués, la Bibliothèque Sainte Geneviève demeure la principale bénéficiaire du dépôt légal.

Les reliquats (ouvrages qui ne sont attribués ni aux BU ni aux bibliothèques de lecture publique) sont mis au pilon au bout de 2 ans. Ceux de l'année 2003 représentaient 27 ml au 28 avril 2005.

- Reliure

16.827 Euros ont été consacrés en 2004 à la reliure, principalement de thèses.

- Plan de conservation partagée des périodiques médicaux en Ile-de-France

Outre le CTLes et la BIUM qui co-pilotent ce projet, 23 sections médicales des différents SCD participent au plan de conservation partagée.

Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises depuis le démarrage du projet. 3 listes de périodiques entrant dans le plan de conservation partagée ont été établies à ce jour, chaque liste correspondant à plusieurs spécialités médicales. Au 1^{er} avril 2005, les pôles de conservation de la liste 1 (périodiques généraux) ont été désignés. Le travail est en cours pour les listes 2 et 3 (d'allergie à audiology). La convention spécifiant le rôle de chacun des participants a été signée par tous les partenaires.

Dans la majorité des cas, on retrouve les deux mêmes pôles de conservation : la BIUM et l'Académie nationale de médecine.

Un des premiers objectifs de ce plan consiste à réduire le nombre de collections conservées par plusieurs bibliothèques pour libérer de l'espace dans les magasins et améliorer la gestion des collections. Lors des discussions sur l'avenir des collections conservées par les bibliothèques qui n'auront pas été désignées pôles de conservation, et normalement promises au pilon, des réticences ont été exprimées par plusieurs conservateurs de ces bibliothèques qui souhaitent malgré tout conserver ces collections. Il ne saurait toutefois être question que le CTLes les accueille en dépôt.

Afin d'accélérer le travail, une base de données a été constituée par la BIUM. Elle évite les navettes entre les établissements. D'autres simplifications sont envisagées

- Communication externe

Le site web du CTLes a ouvert en décembre 2004 pour un coût de 12.158 € TTC. La plaquette de présentation du CTLes vient de sortir des presses.

Le débat est ouvert sur le bilan de l'année 2004 :

A propos des doublons, M. Gonneau évoque la possibilité de les proposer à la Roumanie dont les universités sont en pleine reconstruction.

Mme Dreyfus-Armand fait état d'envois au Brésil par la BDIC.

M. Renoult propose de pilonner les collections de périodiques en mauvais état ou disparates et de ne redistribuer que des collections cohérentes. A sa question sur la capacité d'accueil des doublons, Mme Cailletaud répond que la place est limitée.

Mme Wiegandt estime que les reliquats d'ouvrages issus du dépôt légal doivent être détruits. Le CTLes ne devrait pas recevoir d'ouvrages de niveau non universitaire.

Le décret réformant le dépôt légal devrait sortir rapidement. Il porte notamment sur la réduction à 2 du nombre d'exemplaires déposés par les éditeurs. La BNF rencontrera la SDBD et le CTLe le 6 juin pour revoir le cadre des attributions du 2^{ème} exemplaire aux bibliothèques universitaires afin d'améliorer l'harmonisation de la carte documentaire et d'accentuer la visibilité d'ensembles documentaires cohérents. L'attribution des périodiques continuera à être assurée directement par la BNF.

Il est prévu une convention cadre ainsi que des conventions avec les établissements.

Mme Wiegandt estime que les flux transmis au CTLe après la réforme ne devraient guère baisser, sinon à la marge.

M. Pallier pose la question des capacités d'accueil et de conservation, sur le long terme, des deux pôles de conservation en médecine (BIUM et Académie).

Pour une meilleure lisibilité du rapport annuel, M. Renoult demande qu'à l'avenir, les annexes soient séparées du rapport proprement dit.

Le rapport d'activité 2004 est adopté à l'unanimité.

III. POINT SUR LES ACTIVITES 2005

- Plate-forme de stockage provisoire

Comme annoncé au dernier conseil d'administration, la procédure a été relancée. Le cahier des charges a été modifié dans le sens demandé par le CA (capacité de stockage portée de 7710 à 8920 ml).

Les offres reçues (375.001 euros) sont inférieures au budget prévisionnel (401.000 euros).

Les travaux dureront 5 mois pour une mise en service fin 2005.

- Transferts de janvier à avril

Neuf établissements ont transféré des collections au CTLe pour un total de 933,65 ml (dont 68% de dépôt). Deux demandes supplémentaires ont été acceptées en plus du programme prévu:

- Le Centre d'études slaves (fonds du château de Morigny) pour cause de vente du château.

- Don par la BnF de titres danois

- Traitement documentaire

Il a porté essentiellement sur des monographies. La cession de l'INRP a fait l'objet d'éliminations préalables (ouvrages de lecture publique et de littérature jeunesse).

- Rétroconversion

Outre l'opération retardée par le dépôt de bilan de Pritec, le travail de préparation de la rétroconversion des fichiers des thèses étrangères de la Sorbonne (83.000 fiches) a été engagé.

- Informatique

Des arrivages massifs de documents ont perturbé le fonctionnement de l'informatique en ce début d'année, engendrant des lenteurs dans les temps de réponse.

- Communication

1539 demandes ont été satisfaites au 1^{er} trimestre (1305 pour la même période de 2004)

- Projet d'établissement

L'ensemble du personnel du CTLes a participé à un séminaire le 14 avril 2005 pour préparer le projet d'établissement.

L'ambition de cette journée était de dresser un état des lieux de l'existant, de recenser les difficultés et de faire émerger des projets d'amélioration et de développement pour les prochaines années.

Cinq axes de réflexion ont été privilégiés:

- Le système d'information
- Les services aux bibliothèques
- La politique documentaire
- Les aménagements du CTLes
- L'organisation du travail

Les propositions seront approfondies et seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

- Autres points

* La première réunion du comité technique paritaire s'est tenue le 17 février 2005.

* Placement des fonds disponibles : 500.000 Euros ont été placés à 3 mois (rendement de 1,75%), 300.000 Euros à 3 ans (rendement de 2,70%)

* Personnel : les fiches de poste sont en cours de finalisation ; 3 postes sont ou seront vacants au 1^{er} septembre (1 BAS, 1 assistant de bibliothèque, 1 magasinier spécialisé)

* Le service de médecine préventive est en place ; les aménagements de sécurité dans le magasin industriel (rail de guidage) ont été réalisés

* Le réseau informatique interne a été mis à niveau (100 mb) ; le cahier des charges de l'intranet est en cours de définition.

*** Prochain marché de transfert**

Mme Tellaa présente le prochain marché de transfert (novembre 2005-décembre 2007)

Sur 44 établissements contactés lors de l'enquête de recensement des besoins, 21 n'ont pas répondu, 18 ont répondu favorablement, 5 négativement.

Les besoins s'établissent à 8973 ml sur 92 semaines (4803 ml sur 57 semaines lors de l'enquête de la campagne précédente). Soit une moyenne de 97 ml par semaine (84 lors de la campagne précédente).

Afin de conserver une certaine flexibilité, la durée du marché a été allongée pour disposer de 10 semaines libres, réservées à des transferts urgents non recensés lors de l'enquête.

Les établissements les plus demandeurs sont l'INHA, le CNAM (dont une partie des magasins sont en zone inondable), la Bibliothèque interuniversitaire Jussieu.

Les dépôts sont majoritaires (56%).

Les transferts portent en majorité sur les périodiques (51%), suivis par les thèses (39%) et les monographies (10%)

Mme Tellaa confirme que le Collège de France a bien été destinataire de l'enquête mais qu'aucune demande n'est parvenue au CTLes. Compte tenu des dispositions récemment prises par ce grand établissement, M. Renoult souhaite que le CTLes s'assure que les formulaires sont bien parvenus aux différents directeurs de laboratoires de cet établissement.

Stockage provisoire : les prévisions portent sur 3027 ml (7277 cartons) dont: Paris VII Grands moulins (640 ml), BULAC (1100 ml), BIUM (241 ml), Muséum (500 ml).

Mme Tellaa précise que faute de capacité, le CTLes ne sera pas en mesure d'accueillir un millier de cartons sur les 7000, sauf bien sûr si des retours ont lieu entre-temps. Tous les cartons stockés aujourd'hui sont censés repartir entre 2007 et 2009 en fonction des dates d'achèvement des constructions de bibliothèques.

Le calendrier indicatif des constructions universitaires en cours est le suivant : la livraison de la bibliothèque universitaire de Paris 7 (bâtiment des Grands moulins) est prévue au cours du 1^{er} semestre 2006. Les échéances pour la BULAC (février 2009) seront confirmées courant 2006. Si les travaux commencent effectivement en novembre 2005, la mise en service de Ste Barbe est prévue début 2008.

M. Renoult demande quel est le motif des demandes de stockage provisoire du Muséum et de la BIUM. Le formulaire de demande de stockage provisoire devra être modifié pour préciser le motif de la demande.

Les critères d'acceptation des demandes devraient être approfondis. Le CTLes devra se rapprocher de la SDBD si des arbitrages sont à rendre.

M. Pallier ajoute qu'après plusieurs années où les établissements ne déposaient pas spontanément au CTLes, une concurrence semble s'établir aujourd'hui.

IV. QUESTIONS BUDGETAIRES

- Compte financier 2004

Mme Préteseille, agent comptable, présente le compte financier 2004.

Les recettes se sont élevées à 832.492 euros, soit 102% des prévisions et les dépenses à 936.896 euros dont 115.450 euros au titre des dotations aux amortissements.

Le pourcentage d'exécution a été de 91% en section de fonctionnement et de 49% en section d'investissement.

Le déficit de la section de fonctionnement est de 58.630 euros, celui de la section d'investissement de 45.773 euros. Les fonds disponibles augmentent de 11.046 euros.

Les dépenses sur le chapitre 62 (autres services extérieurs) enregistrent une forte hausse. Les dépenses remboursées à la BNF au titre de la convention en constituent le plus important poste.

Les ressources propres sont en augmentation sensible (+51%).

La capacité d'autofinancement s'élevait à 58.819 euros au 31 décembre, ce qui permet à l'établissement de faire face à ses besoins en investissement.

Le fonds de roulement s'élève à 928.374 euros, soit une augmentation de 11.046 euros par rapport à l'an dernier.

Mme Vogtensperger est satisfaite des précisions qui ont été apportées et ne formule pas d'observations particulières sur le compte financier.

M. Renoult demande des explications sur les décisions modificatives opérées pour les dotations aux amortissements. Mme Vogtensperger répond qu'il ne s'agit pas de décisions modificatives au sens comptable mais de virements de compte à compte qui relèvent de l'ordonnateur. A ce titre, elles ne sont pas soumises au conseil d'administration pour approbation. Elles sont exécutoires après accord du contrôleur financier et soumises pour ratification au conseil d'administration.

M. Renoult souligne l'importance du fonds de roulement qui représente une année de fonctionnement (la norme étant de 2 mois minimum). Il va toutefois diminuer fortement avec les travaux d'aménagement de la plate forme de stockage provisoire (-540.000 euros).

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

- Admissions en non valeur

D'un montant de 52,21 euros, elles annulent 3 créances non recouvrables.

Proposition adoptée à l'unanimité.

V. CONVENTIONS ET MARCHES EN COURS

M. Bérard apporte des précisions sur 2 conventions :

- Marché de nettoyage avec la société GOM : le marché précédent étant arrivé à son terme, il a été décidé de passer un marché avec la société GOM (prestataire actuel de la BNF) pour une durée de 8 mois jusqu'au lancement du nouveau marché de nettoyage de la BNF. Une consultation conjointe BNF/CTLes sera alors lancée pour avoir un seul prestataire sur le site de Bussy.

- Convention d'assistance technique avec le Centre de ressources informatiques de l'Université de Marne la Vallée : la précédente convention datait de 1998. Les principales modifications portent sur la prise en compte de l'augmentation du parc informatique et sur la nature des prestations, le CRI conseillant le CTLes pour le choix du matériel et des logiciels standards. Le coût annuel passe de 12.472 à 15.000 Euros TTC.

VI. NOUVEAU MODELE DE CONVENTION DE DEPOT

M. Bérard présente la nouvelle convention de dépôt qui introduit une clause de révision au bout de 5 ans, permettant d'envisager une cession.

Les modifications portent sur l'article 6 : suppression de la mention « le dépôt ne peut être transformé en cession qu'à l'issue d'une période de cinq années et après accord entre le déposant et le CTLes » et ajout de la mention suivante : « à l'issue de ces cinq années, le statut des documents ayant fait l'objet du présent dépôt fera l'objet d'un examen en vue d'une éventuelle transformation en cession ».

M. Pallier suggère d'introduire des éléments sur la nature des fonds transférés qui doivent être de niveau universitaire. Il ajoute que le CTLes devra être prudent lors des transferts de fonds provenant d'IUFM, ceux-ci comportant de nombreux doublons en raison de l'histoire des bibliothèques d'IUFM, issues de la fusion de bibliothèques d'écoles normales, et n'étant pas tous de niveau universitaire.

Le nouveau modèle de convention est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 11h25.